

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PREMIER PARTENAIRE DE VOTRE COMMUNE



- 1 Accompagner vos projets**
- 2 Diversifier l'offre de logement**
- 3 Développer les mobilités**
- 4 Assurer la sécurité de nos concitoyens**
- 5 Prendre soin**
- 6 S'engager en faveur de l'attractivité médicale**
- 7 Relever les défis du numérique**
- 8 Cultiver le Jardin de la France**
- 9 Préserver et valoriser notre environnement**
- 10 Animer le territoire**
- 11 Soutenir le tissu associatif**

1

Il est essentiel pour le Département d'accompagner les communes dans leurs projets, en apportant un soutien financier solide et une expertise technique de proximité. C'est ainsi, que nous construisons, ensemble, des territoires plus forts et plus attractifs.

Accompagner vos projets

- **FACIL**
Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises
- **Aménagement de sécurité sur les routes départementales**
- **Maison départementale de l'ingénierie**



- **LGI** - Lot-et-Garonne Ingénierie
- **SEM47** - Société d'économie mixte
- **ADIL** - Association départementale d'information sur le logement
- **CAUE** - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Domaines d'intervention

- **ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**
- **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**
- **ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE**
- **AMÉNAGEMENT SUR LE DOMAINE ROUTIER DÉPARTEMENTAL**
- **COMMERCES RURAUX ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

- **Aménagement de places**
- **Modernisation de centres-bourgs**
- **Aménagement sécuritaire de route départementale en agglomération**
- **Sécurisation d'un carrefour avec une route départementale située hors agglomération**
- **Réfection de toiture**
- **Réfection de réfectoires scolaires**
- **Restauration de patrimoine**
- **Construction de halles**
- **Rénovation d'écoles**
- **Création de complexe sportif**

Liste non exhaustive

1 Accompagner vos projets



FACIL Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises



POURQUOI ?

Le Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises (Facil) du Département créé en 2023 a déjà mobilisé 12,6 millions d'euros pour 243 communes. Ces aides ont financé quelque 474 projets améliorant le quotidien des Lot-et-Garonnais et répondant aux enjeux actuels comme la transition écologique ou la revitalisation des centres-bourgs. Le Département confirme ainsi son engagement pour un aménagement équilibré, durable et solidaire des territoires.

POUR QUI ?

Toutes les collectivités sont concernées. Un dispositif spécifique est toutefois prévu pour les communes de moins de 2 000 habitants.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe en charge de l'Attractivité et Développement des territoires,
service soutien aux territoires
collectivites47@lotetgaronne.fr / 05 53 69 42 14

infomaires 47
0806 00 47 47
UN SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



+ d'info



www.lotetgaronne.fr/vivre/trouver-une-aide/consultez-les-subventions-departementales/fonds-daide-aux-communes-et-intercommunalites



1 Accompagner vos projets



Aménagement de sécurité sur les routes départementales



POURQUOI ?

Cette aide permet d'accompagner les communes et intercommunalités lot-et-garonnaises dans leurs projets d'aménagements sécuritaires d'une route départementale en agglomération ou pour la sécurisation d'un carrefour avec une route départementale situé hors agglomération.

COMMENT ?

Les communes doivent saisir le Département dès la réflexion du projet afin qu'elles puissent bénéficier de l'ingénierie technique de la direction des Infrastructures et de la Mobilité permettant de définir l'aménagement adapté au regard des vitesses, des trafics et de l'accidentologie.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération si compétence transférée

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Exploitation et Sécurité des infrastructures routières

contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01



1

Accompagner vos projets



MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'INGÉNIERIE

Les maires et présidents d'intercommunalité ont désormais leur « Maison » ! Celle-ci se situe dans le bâtiment Scaliger à Agen où Lot-et-Garonne Ingénierie (LGI) a élu domicile, aux côtés de la Sem47 (Société d'économie mixte d'aménagement de Lot-et-Garonne), de l'Adil (Association départementale d'information sur le logement), des services du Département présents sur place (direction des Infrastructures et des Mobilités, direction de l'Immobilier) et prochainement du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

LGI conseille et accompagne les communes : aménagement, conception, montage financier, appui juridique... Cette agence est un outil précieux pour concrétiser vos projets.

LGI - Lot-et-Garonne Ingénierie



POURQUOI ?

LGI propose à ses adhérents un bouquet de prestations adaptées aux enjeux des collectivités lot-et-garonnaises. Cet établissement public créé par le Département intervient en accompagnement technique, juridique et financier dans des domaines variés, relatifs aux investissements publics et à l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

POUR QUI ?

Communes, EPCI, syndicats de communes

COMMENT ?

Adhésion annuelle

CONTACT

LGI, 6 boulevard Scaliger, 47000 Agen
contact@lg-ingenierie.fr / 05 53 69 40 04



[www.lotetgaronne.fr/
nos-services/soutien-aux-
territoires/lot-et-garonne-
ingenierie](http://www.lotetgaronne.fr/nos-services/soutien-aux-territoires/lot-et-garonne-ingenierie)

SEM47 - Société d'économie mixte



POURQUOI ?

Des études de faisabilité à la réalisation, la Sem47 (dont le Conseil départemental est l'actionnaire majoritaire) joue un rôle majeur de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques territoriales d'aujourd'hui. Optimiser le développement économique du territoire, en un mot « aménager », est le cœur de métier de la Sem47.

POUR QUI ?

Communes, EPCI, syndicats de communes

CONTACT

SEM47, 6 boulevard Scaliger, 47000 Agen
sem47.fr / 05 53 77 02 20





1 Accompagner vos projets

ADIL - Association départementale d'information sur le logement



POURQUOI ?

L'Adil 47 offre un conseil juridique et financier personnalisé dans le domaine du logement. L'association participe également aux dispositifs locaux de politique du logement : pôle de lutte contre l'habitat indigne *via* notamment la CPDLHI (Commission partenariale départementale de lutte contre l'habitat indigne), la CDC (Commission départementale de conciliation), la CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions)...

POUR QUI ?

Particuliers (locataire, propriétaire, accédant à la propriété, investisseur...), institutionnels (partenaires et membres de l'Adil 47, dont notamment les collectivités adhérentes...), professionnels (travailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier, banques, associations, et plus généralement tous les acteurs ayant des interrogations juridiques ou socio-financières sur l'habitat...).

CONTACT

Adil 47, 6 boulevard Scaliger, 47000 Agen
www.adil.org/adil-47 / 05 53 67 93 65

CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement



POURQUOI ?

Le CAUE 47 aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages sur tout le territoire départemental. Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE 47 apporte une aide à la décision.

POUR QUI ?

Collectivité, particuliers

CONTACT

CAUE 47, 9, rue Étienne-Dolet, 47000 Agen
www.caue47.com / 05 53 48 46 70

2

L'habitat et le logement sont au cœur des préoccupations du Département, avec un objectif clair : permettre à tous les Lot-et-Garonnais (familles, jeunes, apprentis, seniors...) d'accéder et de se maintenir dans un logement adapté à leurs besoins et à leurs ressources.

Il finance ainsi la construction de logements sociaux moins énergivores et participe aux travaux de réhabilitation du patrimoine locatif social, avec également en ligne de mire la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes.

Diversifier l'offre de logement

- Soutien à l'offre publique de logements sociaux
- Fonds d'aide au renouvellement urbain
- Aide à l'ingénierie permettant l'innovation dans le logement social
- Production de logements adaptés ou de terrains familiaux pour les gens du voyage



Domaines d'intervention

- LOGEMENTS SOCIAUX
- BÂTIS VACCANTS
- RENOUELEMENT DU LOGEMENT SOCIAL
- ADAPTATION DU LOGEMENT



- Adaptation des logements au vieillissement
- Logements à loyer modéré pour les publics les plus défavorisés
- Dynamisation des centres-bourgs
- Innovation dans de nouvelles manières de vivre et de se loger

Liste non exhaustive



2 Diversifier l'offre de logement



Soutien à l'offre publique de logements sociaux

POURQUOI ?

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser la production de logements sociaux de qualité qui répondent aux besoins des publics ;
- économiser le foncier en construisant exclusivement au sein des enveloppes urbaines existantes ;
- favoriser les adaptations au vieillissement, à l'innovation, au changement climatique ;
- inciter à la production de logements sociaux pour les publics les plus défavorisés.

POUR QUI ?

Offices publics de l'habitat gérant un parc de plus de 2 000 logements sociaux en Lot-et-Garonne et associations agréées « Maîtrise d'ouvrage d'insertion ».

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Logement et Urbanisme
habitat@lotetgaronne.fr / 05 53 69 43 65



Fonds d'aide au renouvellement urbain

POURQUOI ?

Ce fonds d'aide permet de recycler du foncier bâti dans les centres-bourgs des communes et de participer ainsi à la mise en œuvre de la réduction de la consommation d'espace.

POUR QUI ?

Offices publics de l'habitat gérant un parc de plus de 2 000 logements sociaux en Lot-et-Garonne et associations agréées « Maîtrise d'ouvrage d'insertion ».

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Logement et Urbanisme
habitat@lotetgaronne.fr / 05 53 69 43 65

2 Diversifier l'offre de logement



Aide à l'ingénierie permettant l'innovation dans le logement social

POURQUOI ?

Cette aide permet d'innover dans de nouvelles façons de vivre son logement social, de sorte que le reste à charge soit diminué et le mieux-être augmenté.

POUR QUI ?

Offices publics de l'habitat gérant un parc de plus de 2 000 logements sociaux en Lot-et-Garonne et associations agréées « Maîtrise d'ouvrage d'insertion ».

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Logement et Urbanisme
habitat@lotetgaronne.fr / 05 53 69 43 65



Production de logements adaptés ou de terrains familiaux pour les gens du voyage

POURQUOI ?

L'objectif est de favoriser le logement adapté aux gens du voyage qui désirent se sédentariser, identifiés dans la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) 2021.

POUR QUI ?

Offices publics de l'habitat, associations bénéficiant d'un agrément préfectoral de maîtrise d'ouvrage, communes (et CCAS), établissements publics de coopération intercommunale.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Logement et Urbanisme
habitat@lotetgaronne.fr / 05 53 69 43 65

3

La mobilité est plus que jamais un enjeu de premier plan tant elle conditionne la qualité de vie, l'accès à l'emploi et aux services, le développement économique... Elle doit par ailleurs être pensée à l'aune de l'évolution des nouveaux usages. Aussi, le schéma départemental des modes doux du Département s'organise autour de 5 itinéraires principaux (389 km de voies vertes) et d'un réseau cyclable secondaire (308 km).

La mobilité doit également s'appréhender sous l'angle de la sécurité du réseau routier (aménagements régulant les vitesses et les trafics en agglomération, maintenance des infrastructures...).

Développer les mobilités

- **Charte des aménagements sur le réseau cyclable départemental**
- **Réalisation des itinéraires cyclables départementaux en agglomération**
- **Charte des aménagements en agglomération pour une route partagée entre tous les usagers**
- **Aménagement des routes départementales en agglomération**
- **Dispositif d'astreinte**
- **Inforoute, les conditions de circulation en direct sur le réseau routier**
- **Les amendes de police**



Domaines d'intervention

- AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES
- AMÉNAGEMENT DE ROUTES PARTAGÉES
- ITINÉRAIRES CYCLABLES
- ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN AGGLOMÉRATION
- INFORMATION SUR L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER



- Adaptation du réseau aux nouveaux modes de déplacements
- Continuité des itinéraires cyclables
- Création de pistes cyclables en agglomération
- Aménagement de traverses de bourg
- Renouvellement de chaussée
- Sécurisation du réseau routier départemental
- Indication sur les routes barrées ou endommagées

Liste non exhaustive

3 Développer les mobilités



Charte des aménagements sur le réseau cyclable départemental

PLAC ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN LOT-ET-GARONNE

POURQUOI ?

Véritable guide pratique élaboré par le Département en lien avec les EPCI, les structures partenaires (État, Région, ADRT47...) ainsi que l'ensemble des associations d'usagers de modes doux, cette charte donne un cadre de référence unique pour garantir une homogénéité de traitement et une continuité de qualité des itinéraires cyclables.

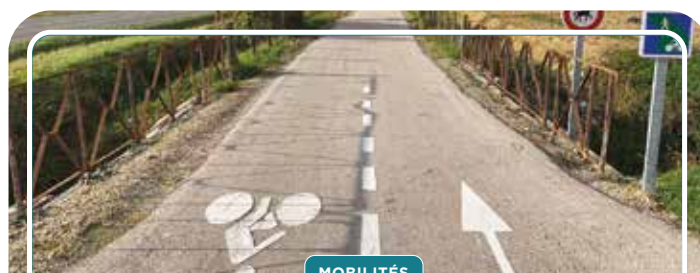
Si son respect permet aux communes et EPCI de bénéficier du soutien financier du Département pour la réalisation des itinéraires cyclables départementaux en agglomération, elle se veut aussi une boîte à outils à destination de toutes les collectivités du Lot-et-Garonne qui ont besoin d'ingénierie et de conseil pour leurs propres aménagements cyclables. Il s'agit d'un document de référence volontairement pragmatique pour s'adapter aux spécificités de vos territoires et à nos capacités financières respectives.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen
Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Mobilités durables et Alternatives
contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01



MOBILITÉS

CHARTE DES AMÉNAGEMENTS SUR LE RÉSEAU CYCLABLE DÉPARTEMENTAL

PLAC ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

ENTRE NOUS
IL N'Y A QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

+ d'info



www.lotetgaronne.fr/kiosque/charte-des-amenagements-sur-le-reseau-cyclable-departemental

3 Développer les mobilités



Réalisation des itinéraires cyclables départementaux en agglomération

POURQUOI ?

Dans le cadre du Plan routes et déplacements du quotidien adopté le 23 juin 2023, le Département a entériné son schéma départemental des modes doux ; politique ambitieuse qui s'organise autour de la création de 5 itinéraires départementaux principaux (représentant 389 km de voies vertes) complétée par un réseau cyclable secondaire de 308 km pour mailler le Lot-et-Garonne.

Au regard de la répartition des compétences entre collectivités, le Département accompagne financièrement les communes dès lors qu'elles assurent en agglomération la continuité d'un itinéraire cyclable départemental.

Les communes doivent saisir le Département dès la réflexion de leurs projets afin qu'elles puissent bénéficier de l'ingénierie technique de la direction des Infrastructures et de la Mobilité et s'inscrire dans la programmation financière pluriannuelle départementale.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération si compétence transférée

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen
Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Mobilités durables et Alternatives
contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01

3 Développer les mobilités



Charte des aménagements en agglomération pour une route partagée entre tous les usagers

POURQUOI ?

Les aménagements de routes départementales en agglomération relèvent de la commune au titre des pouvoirs de police du maire. Ces aménagements doivent allier sécurité des usagers, fluidité du trafic, confort des riverains et prendre en compte toutes les composantes de la circulation (véhicules légers, poids-lourds, engins et convois agricoles, convois exceptionnels, deux roues motorisées, cyclistes et piétons).

Afin de concilier tous les usages et d'accompagner les maires dans l'exercice de leurs missions, le Département a élaboré une charte pour un usage partagé de la route qui fixe des conditions minimales à respecter. Elle a été signée le 12 octobre 2022 entre le Département, l'État, l'Association des maires de Lot-et-Garonne, l'Association des maires ruraux, l'Association des intercommunalités rurales, le Syndicat des transports routiers, le Syndicat entrepreneurs des territoires, la Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles, la Chambre d'agriculture, les associations de cyclistes du Lot-et-Garonne membres de la Fédération des usagers de la bicyclette et la Fédération française des motards en colère.

Le respect de cette charte est obligatoire pour bénéficier du soutien financier du Département.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération mais également leurs maîtres d'œuvre

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Ingénierie et Domaine public

contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01

+ d'info



www.lotetgaronne.fr/kiosque/charte-des-amenagements-en-agglomeration-pour-une-route-partagee-entre-tous-les-usagers

3 Développer les mobilités



Aménagement des routes départementales en agglomération

POURQUOI ?

Afin d'accompagner les communes dans leurs projets de réaménagement de leurs traverses en agglomération qui allient traitement architectural, amélioration du cadre de vie, régulation du trafic et de la vitesse, le Département finance intégralement le renouvellement de la couche de roulement par le biais d'une maîtrise d'ouvrage transférée.

Les communes doivent saisir le Département dès la réflexion de leurs projets afin qu'elles puissent bénéficier de l'ingénierie technique de la direction des Infrastructures et de la Mobilité et s'inscrire dans la programmation financière pluriannuelle départementale.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération si compétence transférée

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Ingénierie et
Domaine public

contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01



3 Développer les mobilités



Dispositif d'astreinte

POURQUOI ?

Le Département doit garantir la viabilité de ses 3 000 km de routes départementales et 800 ouvrages d'art, 365 jours par an.

Dans le cadre de sa mission d'exploitation routière, il dispose ainsi d'un dispositif d'astreinte opérationnel en dehors des heures ouvrées, les week-ends et les jours fériés 24h/24 dès qu'il est saisi par le Sdis, la Gendarmerie nationale ou la Police nationale.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lorsqu'un élu constate un danger sur le réseau routier départemental (accident, chute d'arbres, inondation, éboulement...), il doit contacter les numéros réservés aux appels d'urgence :

- 18 ou 112 (Sdis)
- 17 pour les forces de l'ordre.

Ces services dédiés étant en lien direct et permanent avec le cadre d'astreinte départemental, ils transmettent immédiatement les informations nécessaires pour une intervention coordonnée, rapide et efficace car adaptée à la situation.

CONTACT EN JOURNÉE

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Exploitation

Du lundi au vendredi durant les heures ouvrées (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20)

contactroutes@lotetgaronne.fr

05 53 69 40 70 / 05 53 69 41 01

3 Développer les mobilités



Inforoute, les conditions de circulation en direct sur le réseau routier



POURQUOI ?

Inforoute47 est la plate-forme de référence en matière d'information routière. Elle permet de connaître en temps réels les conditions de circulation, les événements suscitant la fermeture de la circulation (inondations, éboulements de terrains, événements sportif ou culturel...), les travaux en cours, les déviations mises en place sur l'ensemble du réseau routier départemental...

POUR QUI ?

Informers tous les Lot-et-Garonnais et les usagers de la route sur les conditions du trafic

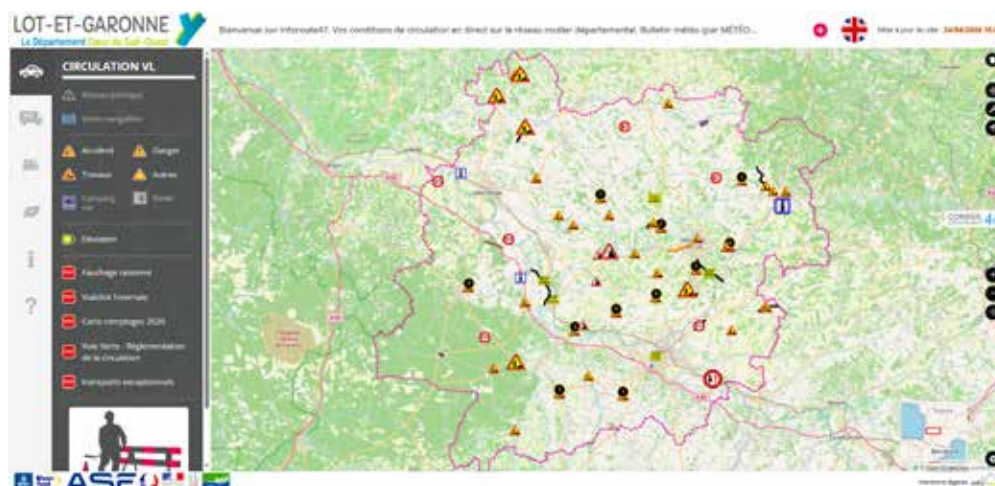
CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Exploitation

contactroutes@lotetgaronne.fr

05 53 69 40 70 / 05 53 69 41 01



+ d'info



<https://www.inforoute47.fr>

3 Développer les mobilités



Les amendes de police

POURQUOI ?

Chaque année, l'État procède à la répartition du produit des amendes de police perçues au titre de l'année précédente et délègue au Département la responsabilité d'affecter ce produit à des opérations renforçant la sécurité routière.

Les communes doivent saisir le Département dès la réflexion du projet afin qu'elles puissent bénéficier de l'ingénierie technique de la direction des Infrastructures et de la Mobilité permettant de vérifier que le projet respecte les critères énumérés par le Code général des collectivités territoriales.

POUR QUI ?

Communes de moins de 10 000 habitants

EPCI de moins de 10 000 habitants auxquels les communes ont transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnements.

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Exploitation et Sécurité des infrastructures routières

contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01



4

Garant de la sécurité des biens et des personnes, les sapeurs-pompiers (environ 1 400 professionnels et volontaires) sont répartis dans 44 centres d'incendie et de secours (CIS). Le Département, à part égale avec le Sdis (Service d'incendie et de secours) et les communes concernées, a participé à la rénovation des casernes.

Depuis 2025, l'École départementale d'incendie et de secours (Edis) de Houeillès est le premier centre de formation de la région Nouvelle-Aquitaine à accueillir un simulateur de feux de forêt. Les sapeurs-pompiers de la France entière viennent s'y former.

Assurer la sécurité de nos concitoyens

- **Sdis 47**
Service départemental d'incendie et de secours
- **CTRAU 47**
Centre de traitement et de régulation des appels d'urgence



Domaines d'intervention

- INCENDIE
- INNONDATION
- RISQUES CHIMIQUES
- ACCIDENTS DE LA ROUTE
- PRÉVENTION



- Secours aux personnes et aux biens
- Mise en conformité des établissements recevant du public
- Simulation de crises
- Actions de prévention et de sécurité routière

Liste non exhaustive

4 Assurer la sécurité de nos concitoyens



Sdis47 - Service départemental d'incendie et de secours



Le Service départemental d'incendie et de secours est placé sous une double autorité :

- celle du président du conseil d'administration qui n'est autre que la présidente du Département. Elle est responsable de la gestion administrative et financière du service,
- celle du préfet qui est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours du département.

POURQUOI ?

Le SDIS47 est chargé de :

- la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ;
- la protection et la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes (avec les autres services et professionnels concernés) ;
- l'évaluation et la prévention des risques technologiques ou naturels ;
- les secours d'urgence.

Le Sdis et les communes (quelques exemples)

Le Sdis peut être sollicité lors des projets de travaux correspondant par exemple à la mise en conformité des ERP (Établissement recevant du public). Il utilise également la DECI (Défense extérieure contre l'incendie) : poteaux et bouches d'incendie, réserves d'eau et aires d'aspiration qui permettent aux pompiers d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Il est aussi présent pour sécuriser une manifestation.

Dispositif complémentaire des PCS (Plan communal de sauvegarde), le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) prépare et organise la solidarité intercommunale en situation de crise. Il doit soutenir chaque maire dans l'exercice de ses prérogatives en situation de crise et dans ses missions de protection de la population. Des exercices de sécurité civil peuvent être organisés pour tester le PCS. Objectif : vérifier l'efficacité des mesures de gestion de crise d'une commune.

Répartitions des financements

- Départements (majoritaire à plus de 55 %)
- Communes
- EPCI
- Opérations payantes (appelées « ressources de gestion »)
- État (dotations...)

POUR QUI ?

Maires et EPCI



Télécharger le recueil *Le Sdis et les maires* :
www.lotetgaronne.fr/nos-services/securite/pompiers

← ou ici

CONTACT

SDIS 47, 8, rue Marcel-Pagnol,
47510 Foulayronnes
05 53 48 95 00 / www.sdis47.fr

+ d'info



<https://www.sdis47.fr>

4 Assurer la sécurité de nos concitoyens

CTRAU 47 - Centre de traitement et de régulation des appels d'urgence

POURQUOI ?

Le Lot-et-Garonne est doté d'un CTRAU 47 regroupant le Centre de traitement de l'alerte (CTA) du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 47) et le Centre de réception et de régulation des appels - le 15 - du Service d'aide médicale urgente (Samu 47).

Les appels effectués sur les numéros d'urgence : 15, 18 et 112 sont tous reçus par des opérateurs situés dans une salle opérationnelle et commune à Foulayronnes permettant de gagner un temps précieux dans l'engagement des secours d'urgence : ambulances des sapeurs-pompiers, ambulances privées, médecins du Samu, médecins libéraux.

Les appels 18 sont réceptionnés par 3 opérateurs sapeurs-pompiers qui les traitent en coordination avec les auxiliaires de régulation médicale du Samu.

Les appels 15 sont réceptionnés par 3 auxiliaires de régulation médicale du Samu qui les traitent en coordination avec les sapeurs-pompiers.

Le 112, numéro d'appel européen, est décroché par les sapeurs-pompiers mais « débordent » sur les personnels du Samu en cas d'attente trop importante.

En cas de panne du réseau téléphonique : rendez-vous dans le centre d'incendie et de secours le plus proche.

POUR QUI ?

Tous les Lot-et-Garonnais

CONTACT

SDIS 47, 8, rue Marcel-Pagnol, 47510 Foulayronnes
05 53 48 95 00 / www.sdis47.fr



 d'info



<https://www.sdis47.fr/>



5

Le Département est aux côtés de tous les Lot-et-Garonnais et notamment des plus vulnérables (nouveau-nés, enfants, adolescents, familles, personnes âgées ou handicapées, demandeurs d'emploi...).

Dans le cadre de ses missions de solidarité humaine, il prend soin d'eux, de la naissance au grand âge, et à chaque étape importante de la vie.

Prendre soin

– CRIP

Cellule de recueil des informations préoccupantes

– PMI

Protection maternelle et infantile

– CMS

Centres médico-sociaux

– Services d'aide à domicile

– Job47

Plate-forme qui met le demandeur d'emploi en relation avec l'employeur



AIDE FINANCIÈRE



AIDE À L'INGÉNIERIE, SOUTIEN À LA FORMATION...

Domaines d'intervention

- ENFANCE
- PETITE ENFANCE
- ASSISTANT·E MATERNEL·LE
- FAMILLES
- PERSONNES ÂGÉES
- PERSONNES HANDICAPÉES
- PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ
- DEMANDEURS D'EMPLOI
- REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE
- SAAD (Service d'aide et accompagnement à domicile)
- SIAD (Soins infirmiers à domicile)

- Recueil de signalement de violence
- Agréments pour les structures d'accueil d'enfants
- Bilan de santé en école maternelle
- Consultation des enfants de 0 à 6 ans
- Centre de planification sexuelle
- Vaccinations
- Apa - Allocation personnalisée d'autonomie
- PCH - Prestation de compensation du handicap

Liste non exhaustive



5 Prendre soin

CRIP – Cellule de recueil des informations préoccupantes

POURQUOI ?

La Crip réceptionne les signalements de craintes de mauvais traitements sur des enfants. Elle peut décider de mener une évaluation pour comprendre la situation, proposer des mesures d'accompagnement des familles ou transmettre au Parquet en cas de risque pénal.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction Enfance et Famille, CRIP
Crip47@lotetgaronne.fr / 05 53 69 40 77 / 05 53 69 40 84

PMI – Protection maternelle et infantile

POURQUOI ?

Parmi ses missions, le service de PMI du Département est notamment chargé de délivrer les agréments pour les structures collectives (crèches, MAM...) comme pour l'accueil individuel chez des assistant·e·s maternel·le·s.

En parallèle, les communes et les EPCI sont autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, c'est-à-dire chargés de recenser les besoins, d'informer les familles, de planifier le développement des modes d'accueil et de soutenir leur qualité.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633,
avenue du Général-Leclerc,
47922 Agen cedex 9
Direction de la PMI et des Action
de santé, service Agrément
05 53 69 40 87



5 Prendre soin

CMS – Centre médico-social

POURQUOI ?

Le Département dispose de 8 CMS (Centre médico-social), qui sont les unités d'action sur le territoire pour toutes les politiques de solidarité. Grâce à leurs équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmier·ère·s, conseiller·ère·s familiaux·ales, conseiller·ère·s économiques, assistant·e·s familiaux·ales...), ils aident et écoutent les personnes qui rencontrent des difficultés familiales et sociales. Ils les accueillent, les accompagnent, les informent, les orientent sur place ou à domicile si besoin.

Un cadre est chargé d'animer chaque politique :

- un chef de l'action sociale
- un médecin de Protection maternelle et infantile
- un cadre territorial de l'Aide sociale à l'enfance
- un cadre territorial d'Insertion

Les actions sociales

- Prévenir et répondre aux difficultés liées au logement, à l'emploi, au budget et à sa gestion ;
- Informer sur les droits ;
- Intervenir dans la prévention des mauvais traitements (enfants, adolescents et adultes) ;
- Proposer un soutien éducatif et familial ;
- Instruire des demandes (adoption, RSA, fonds solidarité logement...) ;
- Participer au recrutement des familles d'accueil ;
- Évaluer la dépendance des personnes âgées.

Les actions de santé

Prévention médicale, sociale et psychologique réalisée par des médecins, des infirmier·ère·s et des puériculteur·trice·s. Ces actions s'adressent aux familles, aux femmes enceintes, aux enfants et aux adolescents.

En parallèle, le centre de santé sexuelle déploie des actions de prévention et d'accès à la contraception.



5 Prendre soin



CMS - Centre médico-social (suite)

CONTACTS

- CMS Louis-Vivent, 26, rue Louis-Vivent, 47000 Agen / 05 53 69 40 41
- CMS Montanou, rue Blaise-Monluc, 47000 Agen / 05 53 77 09 20
- CMS Tapie, 265, rue Louis-Lavelle, 47000 Agen / 05 53 98 62 30
- CMS Fumel, place Voltaire, 47500 Fumel / 05 53 71 20 61
- CMS Marmande, square Verdun, 47200 Marmande / 05 53 64 65 45
Permanences :
 - Miramont-de-Guyenne - 25, avenue de Paris, 47800 Saint-Pardoux-Isaac / 05 53 69 46 47
- CMS Nérac, 78, allées d'Albret, 47600 Nérac / 05 53 97 44 00
Permanences :
 - Casteljaloux - 30-23, avenue du 8-mai-1945, 47700 Casteljaloux / 05 53 69 46 63
 - Aiguillon - Cours Alsace et Lorraine, 47190 Aiguillon / 05 53 79 82 07
- CMS Tonneins, 6, avenue Docteur-Vautrain, 47400 Tonneins / 05 53 84 17 50
- CMS Villeneuve-sur-Lot, 1, place d'Aquitaine, 47300 Villeneuve-sur-Lot / 05 53 36 23 23

+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/solidarite/sante/les-centres-medico-sociaux>

5 Prendre soin

Services d'aide à domicile

POURQUOI ?

Le Département autorise et tarifie les services d'aide à domicile, qu'ils soient associatifs ou lucratifs. En Lot-et-Garonne, une attention particulière est portée à ces acteurs dont la présence est une condition essentielle au maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées.

En parallèle, le Département évalue le niveau d'autonomie des personnes afin de proposer des plans d'aides, c'est-à-dire des modalités d'intervention à domicile. Ceux-ci sont partiellement couverts par l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou par la Prestation compensatoire du handicap (PCH).

POUR QUI ?

Personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap

CONTACT

Centre médico-social le plus proche



5 Prendre soin

Job47 – plate-forme qui met le demandeur d'emploi en relation avec l'employeur



POURQUOI ?

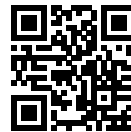
Avec « job47.fr », le Département s'est doté d'un outil pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA). Le concept répond, grâce au numérique, à une problématique simple dans son énoncé mais souvent difficile à mettre en œuvre : faire se rencontrer les offres et les demandes d'emploi.

POUR QUI ?

Allocataire du RSA et employeurs

COMMENT ?

S'inscrire sur la plate-forme [Job47.fr](https://job47.fr) →



CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'insertion
job47@lotetgaronne.fr



6

L'accès aux soins est l'une des premières préoccupations des Français et des Lot-et-Garonnais. Il devient en effet de plus en plus difficile de trouver un médecin généraliste ou un spécialiste.

C'est pourquoi, même si le sujet relève de la compétence de l'État, le Département multiplie les initiatives pour lutter contre les déserts médicaux.

S'engager en faveur de l'attractivité médicale

- Bienvenue docteur !
- Soutien à la formation d'infirmier-ère en pratique avancée en soins primaires



Domaines d'intervention

- FORMATION
- ATTRACTIVITÉ
- BIENVENUE DOCTEUR !



- Formation des infirmier-ère-s en pratique avancée
- Qualité de l'offre de soins
- Attractivité du territoire
- Lutte contre la désertification médicale
- Installation des jeunes médecins

Liste non exhaustive



6 S'engager en faveur de l'attractivité médicale



Bienvenue docteur !



POURQUOI ?

Pour enrayer la désertification médicale en Lot-et-Garonne, le Département a créé « Bienvenue docteur ! ». Ce service offre un accompagnement sur-mesure pour chaque médecin qui souhaiterait s'installer ou se maintenir sur le territoire :

- opportunités de remplacement ;
- emploi du conjoint ;
- recherche de logement ;
- locaux professionnels ;
- etc.

En complément, « Bienvenue docteur ! » accompagne les étudiants en médecine (externe et internes) et œuvre pour l'accueil de médecins juniors.

En lien avec tous les acteurs du territoire (ARS, communautés de santé, faculté de médecine...), le service dispose d'une vision globale de la problématique sur le département.

L'enjeu est de faire du Lot-et-Garonne une destination désirable pour les professionnels de santé.

POUR QUI ?

Les professionnels de santé et étudiants en médecine.

« Bienvenue docteur ! » est également la porte d'entrée unique pour toute question sur la démographie médicale.

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen

Bienvenue docteur !

bienvenuedoc47@lotetgaronne.fr /

06 33 11 19 91



+ d'info



Bienvenuedoc47.fr

6 S'engager en faveur de l'attractivité médicale



Soutien à la formation d'infirmier-ère en pratique avancée en soins primaires

POURQUOI ?

Le Département répond aux problématiques d'accès aux soins et aux tensions de démographie médicale notamment en matières de premier recours en soutenant la spécialisation infirmier-ère en pratique avancée et son exercice en structure de soins coordonnée en Lot-et-Garonne.

La formation d'infirmier-ère en pratique avancée (IPA) vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées. En outre, la pratique avancée favorise la diversification de l'exercice

professionnel et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise. Le travail de l'infirmier-ère en pratique avancée (IPA) est pleinement reconnu.

POUR QUI ?

Tout infirmier-ère diplômé-e d'Etat libéral en formation d'infirmier-ère en pratique avancée mention « pathologies chroniques stabilisées et polypathologies courantes en soins primaires » exerçant ou ayant le projet d'exercer au sein d'un groupement labélisé de professionnels de santé en soins primaires :

- Maison de santé pluriprofessionnelles (MSP).
- Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).
- Centre de santé (CDS).

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale du Développement social
bienvuedoc47@lotetgaronne.fr / 06 75 91 92 25 / 05 53 69 40 43



7

Aujourd'hui, de nombreuses démarches se font en ligne : CAF, impôts, santé, scolarité... La dématérialisation des services publics se généralise et s'impose. Mais, si elle est adaptée et adoptée par les usagers autonomes, elle s'avère contraignante pour les autres. L'inégalité d'accès au numérique est une réalité. Absence d'équipements, de connexion et/ou de compétences augmentent la fracture numérique. Le Département se doit de lutter contre l'illectronisme et l'exclusion numérique.

Relever les défis du numérique

- Animation du partenariat Déclic47 et de la feuille de route France Numérique Ensemble en Lot-et-Garonne
- Mobilisation des conseiller-ère-s numériques du Département
- Formation des usagers grâce au Pass Numérique
- Soutien à la filière de reconditionnement informatique
- Dispositif « Parents connectés » pour accompagner les familles en difficulté
- Offre de formation et animation des aidants numériques
- Campus Numérique 47
- Lot-et-Garonne numérique



Domaines d'intervention

- INCLUSION NUMÉRIQUE
- ÉCO-RESPONSABILITÉ
- RECONDITIONNEMENT
- CONSEILLER-ÈRE NUMÉRIQUE
- PARENTS CONNECTÉS
- AIDANTS NUMÉRIQUES
- PASS NUMÉRIQUE
- FORMATION
- INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- Formation des particuliers ayant des difficultés avec le numérique
- Équipement en ordinateur des familles éloignées du numérique pour le suivi scolaire de leurs enfants
- Formation des parents en difficultés avec le numérique
- Mise à disposition de conseiller-ère-s numériques
- Transition numérique
- Expérimentation autour de l'Intelligence artificielle

Liste non exhaustive

7 Relever les défis du numérique



Animation du partenariat Déclic47 et de la feuille de route France Numérique Ensemble en Lot-et-Garonne

POURQUOI ?

Le Département structure une réponse coordonnée à la fracture numérique à l'échelle du Lot-et-Garonne. Le réseau Déclic47, créé en 2019 à son initiative, constitue le socle de cette dynamique partenariale. La déclinaison locale de France Numérique Ensemble forme la feuille de route départementale, copilotée par l'État (préfecture) et le Département, en lien avec les grands opérateurs de services publics (Caf 47, Campus Numérique 47, Cap emploi, Carsat, Conférence des financeurs, CPAM Lot-et-Garonne, France Travail, Groupe La Poste, Lot-et-Numérique, MAIF, MDPH, Mission locale de l'Agenais, Mission locale moyenne Garonne, Mission locale Pays villeneuvois, MSA, Mutualité française, Orange, Urssaf), avec une volonté d'ouverture à l'ensemble des EPCI volontaires. Elle intègre également la coordination du réseau des conseillers numériques pour garantir la cohérence et la lisibilité des actions sur le territoire.

POUR QUI ?

- Acteurs de l'inclusion numérique (collectivités, travailleurs sociaux, associations, conseillers numériques...)
- Et, *in fine*, les habitants confrontés à des difficultés d'accès ou d'usage du numérique

COMMENT ?

Cette gouvernance partenariale permet de définir une stratégie commune et de déployer des dispositifs concrets, notamment :

- Pass numériques : financement de parcours de formation pour les usagers ;
- Programme « Parents connectés » : équipement et formation des familles de collégiens ;
- Filière de reconditionnement informatique « Ordi-Solidaire » : accès à du matériel à coût réduit dans une logique solidaire et responsable ;
- Offre de formation des aidants : webinaires « Les Jeudis de l'inclusion numérique », formations thématiques, animation de réseau ;
- Coordination des conseillers numériques : animation du réseau et articulation des interventions sur le territoire.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633,
avenue du Général-Leclerc,
47922 Agen cedex 9

Direction générale adjointe
des Ressources et de
l'Éducation, direction des
Systèmes d'information et de
l'Aménagement numérique
[inclusion-numerique@
lotetgaronne.fr](mailto:inclusion-numerique@lotetgaronne.fr) /
05 53 69 45 45

+ d'info



[https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/
usages-et-inclusion-numeriques](https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/usages-et-inclusion-numeriques)

7

Relever les défis du numérique



Mobilisation des conseiller·ère·s numériques du Département

POURQUOI ?

Le Département apporte une réponse concrète et de proximité aux difficultés rencontrées par les habitants face au numérique. Ses 4 conseiller·ère·s numériques interviennent directement sur le terrain pour sensibiliser, former et accompagner les publics les plus éloignés, en complément des dispositifs locaux existants.

POUR QUI ?

- Habitants en difficulté avec le numérique (démarches administratives, accès aux droits, usage des outils)
- Communes, EPCI et structures locales (CMS, centres sociaux, associations...) souhaitant renforcer leur offre d'accompagnement

COMMENT ?

Les conseiller·ère·s numériques du Département proposent :

- animation d'ateliers collectifs : prise en main de l'ordinateur, navigation internet, création d'une adresse mail, utilisation des services publics en ligne (CAF, impôts, santé...);
- accompagnement individuel : aide aux démarches administratives en ligne (droits sociaux, emploi, logement...), notamment au sein des Centres médico-sociaux (CMS);
- actions de sensibilisation : bons usages du numérique, cybersécurité, accompagnement des enfants dans leurs pratiques numériques;
- appui aux territoires : intervention ponctuelle à la demande des communes ou des partenaires pour compléter une offre existante ou répondre à un besoin spécifique.

Interventions organisées en lien avec les acteurs locaux pour une couverture équilibrée du territoire.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe des Ressources et de l'Éducation, direction des Systèmes
d'information et de l'Aménagement numérique
conseiller-numerique@lotetgaronne.fr / 05 53 47 31 32



[https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/
usages-et-inclusion-numeriques](https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/usages-et-inclusion-numeriques)

7

Relever les défis du numérique



Formation des usagers grâce au Pass Numérique

POURQUOI ?

Permettre aux habitants les plus éloignés du numérique de développer leurs compétences de base et de gagner en autonomie dans leurs démarches quotidiennes (administration, emploi, santé, vie quotidienne), voilà l'objectif du Département. Le Pass Numérique s'inscrit dans la politique départementale d'inclusion numérique et complète les actions de médiation et d'accompagnement déjà existantes.

POUR QUI ?

Habitants en situation de fragilité numérique, repérés par les acteurs sociaux et les structures de proximité (collectivités, CMS, associations, conseiller-ère-s numériques...), prioritairement les publics en difficulté avec les démarches en ligne

COMMENT ?

Le Pass numérique est un support de financement de parcours de formation. Il permet aux bénéficiaires d'accéder à des ateliers et accompagnements proposés par des structures labellisées :

- prise en main des outils numériques (ordinateur, smartphone) ;
- navigation internet et messagerie ;
- réalisation de démarches administratives en ligne ;
- sensibilisation aux usages responsables et à la cybersécurité.

Les parcours sont réalisés au plus près des usagers, au sein de lieux d'accompagnement du territoire.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe des Ressources et de l'Éducation, direction des Systèmes d'information et de l'Aménagement numérique
inclusion-numerique@lotetgaronne.fr / 05 53 69 45 45

+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/usages-et-inclusion-numeriques>

7

Relever les défis du numérique



Soutien à la filière de reconditionnement informatique

POURQUOI ?

Le développement de la filière locale de reconditionnement informatique répond à trois enjeux majeurs :

- Inclusion numérique : rendre le numérique accessible aux personnes en situation de précarité (prêt ou vente de matériel à prix solidaire, formation de prise en main des outils informatiques, etc.) ;
- Insertion sociale et professionnelle : permettre au public en insertion de participer à un projet innovant et d'apprendre un nouveau métier ;
- Éco-responsabilité : donner une seconde vie au matériel informatique pour éviter le gaspillage.

POUR QUI ?

Collectivités, associations et structures locales souhaitant :

- orienter des publics fragiles vers une offre numérique à prix solidaire ;
- donner du matériel informatique usagé pour contribuer à la filière locale de reconditionnement ;
- s'inscrire dans une démarche de numérique responsable et solidaire.

DÉMARCHE

Prise de contact avec le Département pour intégrer la filière (don, équipement, projet local).

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe des Ressources et de l'Éducation, direction des Systèmes d'information et de l'Aménagement numérique
inclusion-numerique@lotetgaronne.fr / 05 53 69 45 45



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/usages-et-inclusion-numeriques>

7 Relever les défis du numérique



Dispositif « Parents connectés » pour accompagner les familles en difficulté

POURQUOI ?

De nombreuses démarches liées à la scolarité (ENT, suivi des notes, échanges avec les enseignants) sont aujourd'hui numériques. Certains parents ne disposent pas d'équipement ou rencontrent des difficultés pour les utiliser. Le dispositif « Parents connectés » vise à lever ces freins en combinant équipement informatique et accompagnement, afin de permettre aux familles de suivre la scolarité de leurs enfants et de gagner en autonomie numérique.

POUR QUI ?

Familles de collégiens ne disposant pas d'équipement informatique et relevant des minima sociaux. Le recensement des familles éligibles est réalisé par les chefs d'établissement, en lien avec les équipes éducatives.

COMMENT ?

Le dispositif repose sur un principe simple :

- mise à disposition d'un équipement informatique reconditionné issu de la filière locale de reconditionnement ;
- en contrepartie de l'engagement des familles dans un parcours de formation au numérique.

Ce parcours comprend des ateliers pratiques :

- prise en main de l'ordinateur et des outils de base ;
- utilisation des services scolaires (ENT, messagerie) ;
- sensibilisation aux usages numériques (sécurité, accompagnement des enfants).

Les actions sont animées par les conseiller·ère·s numériques et les partenaires locaux.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe des Ressources et de l'Éducation, direction des Systèmes d'information et de l'Aménagement numérique
inclusion-numerique@lotetgaronne.fr / 05 53 69 45 45



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/usages-et-inclusion-numeriques>

7

Relever les défis du numérique



Offre de formation et animation des aidants numériques

POURQUOI ?

Le Département renforce les compétences des aidants numériques et structure un réseau pour améliorer l'accompagnement des habitants. Il propose une offre de formation continue et des temps d'échanges réguliers pour partager les bonnes pratiques et s'adapter aux évolutions des usages numériques.

POUR QUI ?

Secrétaires de mairie, agents des collectivités, travailleurs sociaux, conseiller·ère·s numériques, bénévoles associatifs et, plus largement, toute personne accompagnant des usagers dans leurs démarches numériques

COMMENT ?

Le Département propose une offre structurée autour de plusieurs formats complémentaires :

- Formations thématiques : parentalité numérique, éducation aux médias et à l'information, protection des données personnelles et RGPD, posture d'aidant numérique, sensibilisation à la cybersécurité ;
- Webinaires « Les Jeudis de l'inclusion numérique » : rendez-vous réguliers à distance pour découvrir des outils, approfondir des thématiques (FranceConnect, démarches CAF, santé, IA, parentalité numérique, etc.) et partager des retours d'expérience ;

Plus d'info et inscription →

<https://webikeo.fr/chaine/les-jeudis-de-l-inclusion-numerique>



- Animation de réseau : temps d'échanges, rencontres départementales, diffusion de ressources (cartographie de l'inclusion numérique, Kit de l'Aidant, et *Petit journal de l'inclusion numérique*) et veille sur les évolutions numériques.

Accès sur inscription auprès du Département.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe des Ressources et de l'Éducation, direction des Systèmes d'information et de l'Aménagement numérique
inclusion-numerique@lotetgaronne.fr / 05 53 69 45 45

+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/numerique-reseaux/usages-et-inclusion-numeriques>

7 Relever les défis du numérique



Campus Numérique 47



POURQUOI ?

L'ambition du Campus Numérique 47 est de préparer les Lot-et-Garonnais aux grands enjeux du numérique en termes de formation à de nouveaux métiers, de création d'entreprises dans un secteur en plein essor ou encore de former et d'informer le grand public aux technologies et usages qui émergent chaque jour.

Le CN47 a été créé en 2017 sous statut associatif par le Département, l'Agglomération d'Agen, la chambre de Commerce et d'Industrie, la chambre de Métiers et de l'Artisanat et la chambre d'Agriculture. En 2021, il est devenu un Groupement d'intérêt public (GIP), son ambition et ses missions restent les mêmes.

Formation

Le Campus accueille trois organismes de formation qui proposent des parcours de formations initiales et continues de niveau bac à bac +5. Il forme également le grand public à travers des ateliers tels que « faire vos démarches administratives », « gérer vos emails » et bien d'autres.

Entreprenariat

Il accompagne jusqu'à 15 start-up par an au sein de son incubateur. Elles disposent d'un bureau mais surtout d'un accompagnement complet et personnalisé pour une durée d'un an.

Inclusion numérique

Il sensibilise le grand public au numérique et à ses enjeux (accessibilité à toutes et tous...).

POUR QUI ?

Étudiants, grand public, tous les porteurs et porteuses de projets ayant un lien avec le numérique, quel que soit le niveau d'étude, le statut professionnel ou encore l'âge

CONTACT

Campus Numérique 47,
156, avenue Jean-Jaurès, 47000 Agen
05 53 67 48 14

+ d'info



<https://www.campusnumerique47.fr/>



7 Relever les défis du numérique



Lot-et-Garonne numérique



POURQUOI ?

À l'initiative du Département en 2014, le Syndicat mixte ouvert Lot-et-Garonne numérique est né d'une ambition collective : garantir à l'ensemble des territoires un accès équitable au numérique. Sa première mission a été le déploiement de la fibre optique afin de connecter tous les Lot-et-Garonnais. À partir de 2018, il a donc piloté la construction de plus de 44 000 prises, en ciblant prioritairement les zones rurales et les territoires les moins denses, tout en assurant la coordination du partenariat public-privé. Cette dynamique permet aujourd'hui de couvrir plus de 99 % du territoire.

Il assure désormais la gestion de l'infrastructure publique fibre. Il accompagne au quotidien les collectivités et les usagers sur les problématiques liées à la fibre et aux télécommunications, et joue un rôle clé dans la transition liée à l'arrêt progressif du réseau cuivre, prévu entre 2028 et 2030.

Au-delà des infrastructures, il a engagé dès 2025 une nouvelle étape pour accompagner les collectivités dans leurs usages numériques en proposant des solutions mutualisées sur les plans technique et financier, tout en menant des expérimentations concrètes autour de nouveaux usages, notamment en intelligence artificielle et en IOT (objets connectés). Ces initiatives contribuent à faire émerger des services innovants et à construire un territoire à la pointe, connecté, éthique et durable, au service des citoyens.

POUR QUI ?

Collectivités

CONTACT

Syndicat Lot-et-Garonne
numérique 47,
156, avenue Jean-Jaurès,
47000 Agen



+ d'info



<https://lot-et-garonne-numerique.fr/>



8

Le Lot-et-Garonne est un département à forte identité agricole (pruneaux, fraises, tomates...) où le secteur représente un pilier économique et social majeur. Il convient d'accompagner les filières et d'assurer la promotion des produits et leur diversité. Face aux pressions croissantes sur les exploitations (climat, prix, transmission), le Département intervient ainsi en complément de la Région. Éduquer les jeunes générations au goût est aussi une priorité.

Cultiver le Jardin de la France

- **Promotion des productions locales et développement de l'activité agricole ou apicole**
- **Aide forfaitaire pour les nouveaux installés en agriculture**
- **Aide aux investissements des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)**
- **Soutien à l'élevage**
 - Amélioration génétique des troupeaux de race Blonde d'Aquitaine
 - Acquisition d'équipements de sécurité et de surveillance des troupeaux de bovins
- **Du 47 dans nos assiettes**
- **Aide à l'investissement pour les entreprises de production agroalimentaire, de la pêche ou de produits de la forêt**
- **Agropole**
- **Agrirove**



Domaines d'intervention

- **ACTIVITÉ AGRICOLE ET APICOLE**
- **RESTAURATION SCOLAIRE**
- **INSTALLATION EN AGRICULTURE**
- **MUTUALISATION DE MATÉRIELS AGRICOLES**
- **ÉLEVAGE**
- **AGROALIMENTAIRE**

- **Organisation de marchés valorisant les productions**
- **Soutien à l'activité apicole**
- **Introduction de produits locaux et de saison dans les restaurants scolaires**
- **Aide à l'installation des nouveaux agriculteurs**
- **Aide à l'achat de matériel agricole commun**
- **Acquisition d'équipement de sécurité et de surveillance des troupeaux de bovins**

Liste non exhaustive

8 Cultiver le Jardin de la France



Promotion des productions locales et développement de l'activité agricole ou apicole

POURQUOI ?

Le Département soutient les démarches de valorisation et de promotion des circuits de proximité en agriculture et en approvisionnement alimentaire : marchés de producteurs locaux, magasins de producteurs... Il soutient également le développement d'une activité agricole ou apicole d'initiative publique.

POUR QUI ?

Maîtres d'ouvrage publics (communes, EPCI, syndicats mixtes)

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Agriculture
et Alimentation
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25



Aide forfaitaire pour les nouveaux installés en agriculture

POURQUOI ?

Le Département lutte contre la déprise agricole et accompagne l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

POUR QUI ?

Exploitants agricoles à titre principal installés en Lot-et-Garonne

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Agriculture
et Alimentation
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25

8 Cultiver le Jardin de la France



Aide aux investissements des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)

POURQUOI ?

Le Département permet aux Cuma de renouveler ou de faire évoluer leur matériel dans un objectif de performance technique et environnementale.

POUR QUI ?

Cuma immatriculées au registre du commerce

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Agriculture
et Alimentation
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25



Soutien à l'élevage : amélioration génétique des troupeaux de race Blonde d'Aquitaine

POURQUOI ?

Le Département intervient auprès des exploitants agricoles pour l'amélioration de la qualité génétique des élevages lot-et-garonnais en race Blonde d'Aquitaine par insémination artificielle ou par acquisition de reproducteurs certifiés par France Blonde d'Aquitaine.

POUR QUI ?

Exploitants agricoles à titre principal installés en Lot-et-Garonne

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Agriculture
et Alimentation
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25



8 Cultiver le Jardin de la France



Soutien à l'élevage : acquisition d'équipements de sécurité et de surveillance des troupeaux de bovins

POURQUOI ?

Le Département intervient pour améliorer les conditions de travail et de sécurité dans les élevages de bovins lot-et-garonnais.

POUR QUI ?

Exploitants agricoles à titre principal installés en Lot-et-Garonne

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Agriculture
et Alimentation
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25



8 Cultiver le Jardin de la France



Du 47 dans nos assiettes



POURQUOI ?

Le dispositif « Du 47 dans nos assiettes » mis en place dans les cantines scolaires suit plusieurs objectifs : éduquer les jeunes consommateurs aux goûts avec des produits locaux et de saison, lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser les achats locaux (diminution des budgets et soutien à l'agriculture locale).

Le groupement d'achat départemental

Mis en place par le Département le 1er janvier 2017 dans le cadre du programme « Du 47 dans nos assiettes », le groupement d'achat départemental permet à ses adhérents un approvisionnement en produits de qualité et durables auprès de plus de 300 producteurs/fournisseurs locaux (viandes fraîches de bœuf, porc, agneau et volailles, poisson frais, produits laitiers, fruits et légumes conventionnels et bio...).

Cette démarche collective et aux circuits courts est accessible aux chefs de restauration collective : collèges, écoles primaires, établissements pour personnes âgées...Trois communes qui gèrent les cantines des écoles primaires ont déjà intégré le groupement. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Cité scolaire d'Aiguillon a rejoint le groupement.

POUR QUI ?

Collectivités gestionnaires d'un service de restauration collective publique.

CONTACT

Hôtel du Département, 1633,
avenue du Général-Leclerc,
47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de
l'Environnement, service
Agriculture et Alimentation
Datee@lotetgaronne.fr
05 53 69 44 25



+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/produits-agricoles/du-47-dans-nos-assiettes>

8 Cultiver le Jardin de la France



Aide à l'investissement pour les entreprises de production agroalimentaire, de la pêche ou de produits de la forêt

POURQUOI ?

Le Département soutient les entreprises de production en création ou en développement, pour leurs projets d'investissements matériels, afin de créer et maintenir des emplois non délocalisables sur le territoire.

POUR QUI ?

Petites et moyennes entreprises

CONTACT

Hôtel du Département,
1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale,
service Développement territorial
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 45 40



8 Cultiver le Jardin de la France



Agropole

POURQUOI ?

L'Agropole est une technopole unique en France pour identifier les nouveaux enjeux dans le domaine agroalimentaire. Elle a pour mission d'accueillir, d'accompagner et de faire grandir des entreprises du secteur, de la start-up à l'ETI, sur un site dédié offrant services mutualisés, recherche et développement, et mise en réseau.

POUR QUI ?

Porteurs de projets et entreprises de toute taille spécialisée en agroalimentaire

CONTACT

Agropole, BP 112, 47931 Agen Cedex 9
05 53 77 20 47

+ d'info



<https://agropole.com/>

TECHNOPOLE
agropole



Agrinove

POURQUOI ?

Agrinove est une technopole thématique autour de l'amont agricole : machinisme, intrants, numérique appliqué à l'agriculture. Son but est d'accueillir et d'accompagner des entreprises et start-up innovantes, via une pépinière, des clusters et un concours national, pour promouvoir un système agricole productif et innovant, qui respecte et valorise les écosystèmes.

POUR QUI ?

Porteurs de projets et entreprises de toute taille spécialisée en agriculture amont

CONTACT

Technopole Agrinove, 406, route du Nomdieu, 47600 Nérac
contact@agrinove-technopole.com / 05 53 97 71 53

+ d'info



<https://agrinove-technopole.com/>

Agrinove

9

Il est essentiel, à côté du soutien au monde agricole, de préserver et de valoriser notre patrimoine naturel. Le Département apporte ainsi un soutien financier et technique aux gestionnaires pour protéger les sites naturels labellisés « Espaces remarquables de biodiversité » (ERB), mais aussi pour les ouvrir au public. Il soutient également la plantation de haies.

Préserver et valoriser notre environnement

- **Espaces naturels sensibles et autres espaces remarquables**
- **L'Arbre dans le paysage rural (ADPR)**
- **Aménagement et gestion durable des milieux aquatiques**
- **Projets de création/extension de réserves en eau superficielles et de surface**



Domaines d'intervention

- ESPACES NATURELS SENSIBLES
- ESPACES REMARQUABLES
- HAIES
- MILIEUX AQUATIQUES
- RÉSERVES D'EAU



- **Préservation des Espaces naturels sensibles**
- **Protection de la faune et la flore**
- **Valorisation des espèces**
- **Sensibilisation à la biodiversité**
- **Plantation d'arbres et de haies**
- **Aménagement de milieux aquatiques**
- **Extension de réserves d'eau**

Liste non exhaustive

9 Préserver et valoriser notre environnement



Espaces naturels sensibles et autres espaces remarquables



POURQUOI ?

Le Département a déjà labellisé 11 Espaces naturels sensibles. Ces ENS ont la particularité d'abriter plusieurs types de milieux possédant chacun leurs propres particularités, leur propre faune et leur propre flore. La mission du Département est donc de préserver, de gérer et de mettre en valeur ces espaces remarquables de biodiversité.

POUR QUI ?

Maîtres d'ouvrage publics et associations disposant d'un agrément

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Milieux naturels et Développement durable
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25



+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/environnement/preservation-des-milieux-naturels>

9 Préserver et valoriser notre environnement



L'Arbre dans le paysage rural (ADPR)

POURQUOI ?

À l'heure du changement climatique, les haies naturelles ont de multiples pouvoirs : stabilisation des sols, absorption de CO₂, climatisation naturelle, action sur la biodiversité, protection des cultures... Lutter contre leur disparition est primordial. Aussi, le Département aide à la plantation de haies champêtres et d'arbres dans la parcelle.

Il travaille également en collaboration avec la Chambre d'agriculture, les techniciens de l'ACMG 47 (Association climatologique de moyenne Garonne) et la fédération départementale des chasseurs. En effet, planter une haie demande de respecter certaines conditions et d'avoir une connaissance complète de l'environnement : zone géographique, présence de telle ou telle espèce, méthode de protection... En fonction de leur analyse, les techniciens proposent la plantation d'un dizaine d'essences locales les mieux adaptées à l'emplacement.

POUR QUI ?

Maîtres d'ouvrage publics qui souhaitent planter des haies

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Milieux naturels et Développement durable
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25

+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/environnement/plan-poumon-vert-en-lot-et-garonne>

9 Préserver et valoriser notre environnement



Aménagement et gestion durable des milieux aquatiques

POURQUOI ?

L'objectif est de permettre aux maîtres d'ouvrages de bassin versant d'effectuer une gestion globale durable de l'espace rivière, en respectant au maximum la dynamique fluviale et le fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Ce dispositif permet de soutenir soit des études, du fonctionnement ou des investissements :

- études de diagnostic du fonctionnement global des cours d'eau et des écosystèmes associés à l'échelle du bassin versant, dont les zones humides ;
- missions réalisées par les techniciens rivière ;
- travaux de réhabilitation, de restauration et d'entretien des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.



POUR QUI ?

Ouvrages publics du Lot-et-Garonne et des départements limitrophes pour des communes et EPCI du Lot-et-Garonne intégrés dans leur périmètre ayant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Milieux naturels et Développement durable
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25

+ d'info



[https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/environnement/
plan-poumon-vert-en-lot-et-garonne](https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/environnement/plan-poumon-vert-en-lot-et-garonne)

9 Préserver et valoriser notre environnement



Projets de création/extension de réserves en eau superficielles et de surface

POURQUOI ?

L'eau doit être stockée en période hivernale pour maintenir les activités économiques et humaines en Lot-et-Garonne, et donc répondre aux besoins plus importants en période estivale où les précipitations deviennent faibles voire inexistantes. Ce stockage hivernal est indispensable en parallèle des actions d'adaptation de l'agriculture au changement climatique déjà mises en place : plantations de haies, agriculture et irrigation de précision, adaptation des assolements (partage des terres labourables pour établir une rotation évitant la jachère), etc.

POUR QUI ?

Il s'adresse aux collectivités irrigantes de Lot-et-Garonne (Association syndicale autorisée, Syndicats intercommunaux, communes et leur groupement)

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, service Milieux naturels et Développement durable
Datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 44 25



+ d'info



[https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/environnement/
plan-poumon-vert-en-lot-et-garonne](https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/environnement/plan-poumon-vert-en-lot-et-garonne)

10

Animer un territoire, c'est apporter une plus-value aux personnes qui y résident. Cela peut passer par exemple par l'organisation de manifestations culturelles, mais aussi par la présence de services comme ceux proposés par les bibliothèques locales. C'est également encourager la participation à la vie citoyenne et répondre à des enjeux sociétaux collectifs : rompre l'isolement, renforcer les solidarités, créer une synergie et du lien.

Animer le territoire

— **Soutien aux structures de l'Économie, sociale et solidaire (ESS)**

— **YUZU**

Dispositif de finance solidaire participative

— **Organisation d'évènements**

— **Accompagnement des projets culturels et patrimoniaux**

— **Soutien aux offices de tourisme**

— **ADRT 47**

Agence de développement et de réservation touristique 47

— **Médiathèque départementale**

— **Archives départementales**



Domaines d'intervention

- ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)
- FINANCEMENT SOLIDAIRE PARTICIPATIF
- CULTURE
- TOURISME
- LECTURE PUBLIQUE
- BIBLIOTHÈQUES
- ARCHIVES
- PATRIMOINE
- ARCHÉOLOGIE

- Développement des offices de tourisme
- Création de gîtes touristiques
- Soutien aux structures de l'ESS
- Entretien ou création de chemins de randonnée
- Formation des bibliothécaires
- Conservation des archives
- Restauration du petit patrimoine

Liste non exhaustive

10 Animer le territoire



Soutien aux structures de l'Économie, sociale et solidaire (ESS)

POURQUOI ?

À travers sa feuille de route ESS adoptée en 2021, le Département soutient les structures de l'ESS (associations, coopératives, SCOP/SCIC) qui contribuent à la solidarité territoriale, au développement économique et à la transition écologique.

Quatre dispositifs financiers viennent en appui de ces structures :

- Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale ;
- Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires ;
- Soutenir la création de SCOP/SCIC par l'emploi solidaire ;
- Développer le tourisme durable et social.

POUR QUI ?

Structures de l'ESS (associations, coopératives, SCOP/SCIC)

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Développement territorial
datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 25



+ d'info



www.lotetgaronne.fr/grands-projets/economie-sociale-et-solidaire

10 Animer le territoire



YUZU : dispositif de finance solidaire participative



POURQUOI ?

Le Département a lancé un dispositif permettant de soutenir les initiatives et entreprises de l'ESS. Le dispositif Yuzu associe pleinement les citoyens qui peuvent choisir de financer tel ou tel projet. Le Département complète l'apport citoyen par une subvention.

Cette plateforme locale de *crowdfunding* (financement participatif) répond à une double ambition : financer des projets ESS et démocratiser l'acte des citoyens d'investir dans l'économie locale.

POUR QUI ?

Structures de l'ESS (associations, coopératives, SCOP/SCIC)

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Développement territorial
datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 25

The screenshot shows the YUZU website interface. At the top, there's a navigation bar with the YUZU logo and menu items: 'DÉCOUVRIRE LES PROJETS', 'COMMENT ça marche ?', 'QUI SOMME MOI ? !', 'BÉNÉFICIAIRES MOI ? !', and 'INITIATIVE'. Below the navigation, a large banner features a hand holding a megaphone and the text 'Donnons du pep's aux projets engagés !'. A timeline of key dates is displayed: 'FIN DES CANDIDATURES' on 29/03/2026, 'PRÉSENTATION DEVANT LE JURY' on 03/04/2026, 'JOURNÉE DE FORMATION' on 15/04/2026, and 'PÉRIODE DE LA CAMPAGNE' from 26/05/2026 to 10/07/2026. Below the timeline, there's a section titled 'Moi aussi, je veux donner du pep's aux projets engagés !' with a subtext 'Suivez pas-à-pas les actualités des porteurs de projet et soyez informés en temps réel du lancement des campagnes.' and a search input field. At the bottom, three buttons are visible: 'Découvrir les projets', 'Comment ça marche ?', and 'Qui sommes-nous ?'.

10 Animer le territoire



Organisation d'évènements

POURQUOI ?

Le Département soutient les évènements ou manifestations qui contribuent au développement et au maintien de l'attractivité touristique du Lot-et-Garonne. Objectifs : favoriser l'identification du territoire comme une destination « Slowtourisme » ; s'inscrire dans la promotion d'un tourisme et territoire durable (éco-évènements).

POUR QUI ?

Maitres d'ouvrage publics et associations

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale, service Développement territorial
datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 25

10 Animer le territoire



Accompagnement des projets culturels et patrimoniaux

POURQUOI ?

Dans un département rural comme le nôtre, la culture doit aller au plus près des Lot-et-Garonnais. Aussi, le Département soutient les projets de créations cinématographiques et audiovisuelles, d'enseignements artistiques, de diffusion de spectacle... Côté « patrimoine » et « archéologie », il soutient le projet de valorisation et de développement des collections. Il apporte également une expertise sur les projets culturels dès leur élaboration jusqu'à leur réalisation. Grâce à son implication, le Département soutient également le tissu associatif.

Cinéma

- Soutien à l'animation et à la professionnalisation cinématographique
- Soutien à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles

Enseignements artistiques

- Fonctionnement et investissement des établissements d'enseignements artistiques, pour les 19 établissements publics et associatifs inscrits au schéma départemental (établissements classés, écoles ressources et les écoles de proximité)

Transversal

- Soutien aux pôles ressources culturels départementaux associatifs conventionnés

Arts-vivants

- Soutien à la diffusion du spectacle vivant
- Soutien aux manifestations arts-vivants
- Soutien aux projets artistiques et à la structuration des compagnies professionnelles

Patrimoine

- Soutien à la valorisation du patrimoine
- Soutien à l'archéologie
- Développement des collections et équipements patrimoniaux

POUR QUI ?

Collectivités locales, associations, sociétés de production de films, établissements publics et associatifs inscrits au schéma départemental de l'enseignement artistique (établissements classés, écoles ressources et écoles de proximité)

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction générale adjointe de la Culture, du Sport et de la Citoyenneté,
service Arts-vivants et Patrimoine
subvention.lotetgaronne.fr
culture@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 46

10 Animer le territoire



Soutien aux offices de tourisme

POURQUOI ?

Le Département soutient les projets de développement des offices de tourisme par la création, l'aménagement et l'amélioration des espaces d'accueil et d'information du public et le soutien aux équipements pour l'évènementiel.

POUR QUI ?

Offices de tourisme associatifs ou publics

CONTACT

Hôtel du Département, 1633, avenue du Général-Leclerc, 47922 Agen cedex 9
Direction générale adjointe de l'Attractivité et Développement des territoires,
direction du Tourisme, Habitat et Cohésion territoriale
datee@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 25



10 Animer le territoire



ADRT 47 Agence de développement et de réservation touristique 47



POURQUOI ?

Le Département, via l'ADRT, propose des outils et des services pour accompagner les projets touristiques et développer les activités, de l'idée (concept, étude de marché...), à la réalisation (réglementation, positionnement face à la concurrence...) jusqu'à l'ouverture (communication, autorisation...).

POUR QUI ?

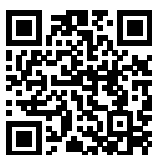
Porteurs de projets touristiques, offices de tourisme publics et privés, collectivités et associations

CONTACT

ADRT 47, Agropole Alphagro 1, BP208, 47005 Agen cedex 9
www.tourisme-lotetgaronne.com
adrt47@tourisme-lotetgaronne.com / 05 53 66 14 14



+ d'info



<https://www.tourisme-lotetgaronne.com>

10 Animer le territoire



Médiathèque départementale

POURQUOI ?

Le Département, *via* la Médiathèque départementale, a pour mission de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, de proposer des collections physiques et numériques aux bibliothèques, mais aussi des services, de contribuer à la formation des salariés et des bénévoles. Il soutient également les manifestations dédiées aux livres (salon et fête du livre, festival). Les ouvrages traitant du patrimoine matériel et immatériel, de l'histoire du Lot-et-Garonne ou écrits par des auteurs lot-et-garonnais sont aussi soutenus. C'est l'aide à l'édition.

POUR QUI ?

Bibliothèques, communes et syndicats de communes membres du réseau, intercommunalités, collectivités et/ou associations, sociétés d'édition pour les particuliers, pour leurs projets tournés prioritairement vers le livre et la lecture

COMMENT ?

La Médiathèque départementale accompagne les bibliothèques et apporte une expertise sur toutes questions ayant trait à la lecture publique. Il propose des formations thématiques pour les bibliothécaires, agents et bénévoles du réseau. Il met gratuitement à la disposition des bibliothèques du réseau des ressources physiques (ouvrages, expositions itinérantes) et numérique.

CONTACT

Médiathèque départementale, rue Pont de Marot, 47300 Villeneuve-sur-Lot
mediatheque.lotetgaronne.fr/
mediatheque.departementale@lotetgaronne.fr / 05 53 40 14 40

Catalogue des formations culturelles
(Médiathèque et Archives départementales) 2026



+ d'info



<https://mediatheque.lotetgaronne.fr/>

10 Animer le territoire



Archives départementales

POURQUOI ?

Le Département, *via* les Archives départementales, a pour mission : la valorisation de la mémoire du Lot-et-Garonne ayant une démarche historique scientifique ; l'aide à l'édition (ouvrages traitant du patrimoine matériel et immatériel ou de l'histoire du département de Lot-et-Garonne / projet élaboré avec le concours des Archives départementales ou d'autres services culturels du Département) ; le développement des collections et équipements patrimoniaux (aménagement des locaux d'archivage et préservation du patrimoine) ; aider à la conservation et à la restauration des collections et des archives publiques.

POUR QUI ?

Communes, intercommunalités et/ou associations, les sociétés d'édition pour les particuliers, pour leur projet culturel

COMMENT ?

Les Archives départementales accompagnent les acteurs du territoire et apportent une expertise, par des visites sur site, des rendez-vous individualisés et la mise à disposition gratuite de ressources (expositions itinérantes, documents numérisés). Elles donnent également des conseils pour l'archivage (papier ou électronique), la restauration de documents anciens, pour réparer des dégâts à la suite d'un sinistre (inondation, incendie...). Elles proposent des expositions, publient des ouvrages et organisent des événements commémoratif ou historique...

CONTACT

Archives départementales, place Verdun, 47000 Agen
archivesdepartementales.lotetgaronne.fr
archives@lotetgaronne.fr / 05 53 69 42 67

Catalogue des formations culturelles
(Médiathèque et Archives départementales) 2026 →



+ d'info



<https://archivesdepartementales.lotetgaronne.fr/accueil>

11

Les associations donnent vie à des initiatives locales adaptées aux réalités et aux besoins des territoires et des populations. En encourageant le maintien d'un large tissu associatif local, le Département permet aux Lot-et-Garonnais de bénéficier d'une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée correspondant à l'ambition de « la culture et le sport pour tous, et dans le respect de chacun ».

Soutenir le tissu associatif

- Soutien aux associations sportives
- Soutien aux associations culturelles
- Aides financières « citoyenneté »
- Service civique
- Le Chèque asso
- Le Coin des assos 47



Domaines d'intervention

- CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES
- ASSOCIATIONS CULTURELLES
- SERVICE CIVIQUE
- CITOYENNETÉ



- Aide à l'acquisition de matériels sportifs
- Recrutement d'un emploi sportif
- Soutien d'un sportif de haut niveau
- Emploi d'un service civique
- Annonce d'une manifestation
- Recherche ou don de matériels

Liste non exhaustive



11 Soutenir le tissu associatif



Soutien aux associations sportives

POURQUOI ?

Le Département attribue aux clubs et comités sportifs une aide dite de fonctionnement. Elle est corrélée au nombre de licenciés, de jeunes de moins de 18 ans et au nombre de formateurs et d'arbitres. Il leur permet aussi d'acheter du gros matériel sportif indispensable à la pratique de leur activité.

Le sport de haut niveau n'est pas en reste puisque le Département valorise ses ambassadeurs locaux champions et accompagne la jeune génération espoir vers le haut niveau au même titre que les clubs évoluant au niveau national.

L'organisation de compétitions sportives d'envergures nationales ou internationales, qui font rayonner le territoire, est également appuyée par le Département.

L'aide à la création et à la pérennisation de l'emploi sportif dans les clubs et les comités est une singularité lot-et-garonnaise. Les emplois d'éducateurs sportifs sont cofinancés par le Département, les communes/intercommunalités et l'État. Objectif : maintenir un encadrement expert de qualité au profit des jeunes des écoles de sports des associations.

POUR QUI ?

Clubs affiliés à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction Participation citoyenne, Vie associative et sportive
<https://subvention.lotetgaronne.fr/GSOW>
subventions.sport@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 37



Soutien aux associations culturelles

Voir fiche complète dans la partie « Animer le territoire », « Accompagnement des projets culturels et patrimoniaux ».

11 Soutenir le tissu associatif



Aides financières « citoyenneté »

POURQUOI ?

Le Département accompagne les projets associatifs au titre des prismes « égalité femme-homme », « citoyenneté » et « jeunesse », et soutient également l'embauche de jeunes volontaires en mission de service civique.

POUR QUI ?

Associations tous domaines confondus

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction Participation citoyenne, vie associative et sportive
<https://subvention.lotetgaronne.fr/GSOW>
InitiativeCitoyenne@lotetgaronne.fr / 05 53 69 (46 31) ou (39 03) ou (43 73)



Service civique



POURQUOI ?

Le Département finance le reste à charge pour toute association engageant des volontaires lot-et-garonnais en service civique dans le cadre des thématiques prioritaires « Éducation pour tous », « Solidarité », « Culture et loisirs » et « Mémoire et citoyenneté ».

POUR QUI ?

Associations / tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap).
Prise en charge du Département sur 10 mois de mission, jusqu'à 2 volontaires engagés dans la même structure sur une même période.

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction Participation citoyenne, Vie associative et sportive
InitiativeCitoyenne@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 31

+ d'info



<https://www.lotetgaronne.fr/actualites/mission-de-service-civique>

11 Soutenir le tissu associatif



Le Chèque Asso



POURQUOI ?

Le « Chèque asso » de 50 € a pour objectif de favoriser les activités extrascolaires. Il permet de réduire le coût de l'adhésion à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

POUR QUI ?

Jeunes scolarisés au collège ou en MFR (4^e ou 3^e) dont les familles bénéficient de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou jeunes mineurs dont les familles bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction Participation citoyenne, Vie associative et sportive
<https://subvention.lotetgaronne.fr/GSOW>
chequeasso47@lotetgaronne.fr / 05 53 69 (40 23) ou (43 73)



Le Coin des assos 47



POURQUOI ?

La plate-forme « lecoindesassos.lotetgaronne.fr » recense différents services : les formations proposées par le Département et les partenaires du réseau Guid'asso, un annuaire des associations, l'agenda de leur manifestation, un système d'échanges entre association, des articles rappelant les droits et obligations des associations...

POUR QUI ?

Associations

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction Participation citoyenne, Vie associative et sportive
lecoindesassos@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 31

+ d'info



lecoindesassos.lotetgaronne.fr/accueil